



prestation animateur non respectée

Par **niniscoop**, le **27/07/2009** à **19:28**

Bonjour!

Nous avons refusé lors de notre mariage de signer et de régler la facture transmise par l'animateur en fin de soirée car sa prestation n'a pas été respectée.

Un acompte ayant été versé il y a un peu plus d'un an était selon nous déjà bien payé avec le repas et les boissons de la soirée.

Quinze jours plus tard, nous venons de recevoir en recommandé avec accusé de réception de la facture à signer et à régler sous huitaine sous peine qu'il en avertisse le juge de proximité de notre ville.

Qu'en est-il?

Quels sont ses droits et surtout quels sont les nôtres?

Peut-on avoir un recours pour abus?

Des témoignages peuvent-ils jouer en notre faveur?

Que pouvons-nous faire pour nous défendre?

Merci à l'avance pour vos précieux conseils.

Cordialement Me Houssemand

Par **solenn2105**, le **17/12/2011** à **17:13**

Bonjour,

je me permet de vous envoyer ce message car je suis exactement dans la même situation que vous et je souhaiterais savoir comment s'est terminée votre affaire et si il y a des recours juridiques?

Tout comme vous, notre animateur de mariage n'a pas respecté son contrat en ne faisant aucune animation et en étant même plus que désagréable avec les invités de notre mariage.

Nous avons décidé avec son accord après exposition des faits que nous ne lui réglerions que (c'est déjà beaucoup) les 2/3 de la somme demandée et il était d'accord. mais malgré cela, 2 semaines plus tard il nous a envoyé un courrier en recommandé pour nous réclamer l'argent sous huitaine sans quoi il en référerai à un huissier.

Nous avons tenté de le joindre, en vain et pendant plusieurs mois, silence radio.

C'est seulement mercredi que nous avons eu de ses nouvelles car il a téléphoné à l'employeur de mon mari pour lui demander de faire un prélèvement sur salaire de son dû! (bien sûr l'employeur a refusé)

Qu'avez-vous fait vous suite aux litiges dont vous avez été victime?

Merci d'avance.

Cordialement.